



SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS  
DE SEINE-ET-MARNE

POUR UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL URGENT

SI MON MÉDECIN TRAITANT  
N'EST PAS DISPONIBLE

J'APPELLE LE 15



Le service d'accès aux soins de Seine-et-Marne fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20h. Il est destiné à vous répondre quand votre médecin traitant n'est pas disponible, n'est pas joignable ou dans le cas où vous n'avez pas de médecin traitant. Un médecin régulateur échange avec vous, vous donne des conseils médicaux et vous oriente, si la situation le nécessite, vers une consultation avec un médecin généraliste. Des opératrices de soins non programmés vous proposent alors un rendez-vous dans les 24h ou les 48h.

Attention : le Sas77 ne répond pas aux demandes de certificats médicaux ou de renouvellement d'ordonnance.



# LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

## COMMENT ÇA MARCHE ?



Appel du patient



L'assistant·e de régulation médicale (ARM)  
oriente l'appel selon le degré d'urgence

### URGENCE VITALE

Un médecin régulateur hospitalier  
mobilise les services de secours



Aide médicale urgente

### URGENCE RELATIVE

Un médecin régulateur libéral analyse  
les besoins et propose 3 réponses



Médecine générale

Conseils

Activation du Sas  
Adressage vers  
des professionnels  
de santé de ville

Envoi de véhicules  
de secours (si besoin)



L'opératrice de soins non programmés (OSNP) traite la demande :

- rappelle le patient,
- vérifie que le médecin traitant a été appelé et est indisponible,
- si c'est le cas, recherche une solution d'adressage.



Rendez-vous avec un  
médecin généraliste



Rendez-vous avec un  
chirurgien-dentiste



Visite à domicile  
SOS Nord, SOS Sud, Mu



Envoi d'une infirmière  
pour un soin ou pour  
un certificat de décès